

Attentat déclencheur du génocide au Rwanda: des parties civiles veulent relancer l'enquête

AFP, 9 avril 2019

L'enquête sur l'attentat contre le président rwandais Juvénal Habyarimana, épisode déclencheur du génocide de 1994, peut-elle une nouvelle fois être relancée ? C'est l'espoir de l'avocat de plusieurs parties civiles qui se tourne désormais vers le Mécanisme de l'ONU pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI) pour tenter d'obtenir de nouvelles pièces.

Au terme de plus de vingt ans d'investigations, les juges d'instruction français ont rendu fin décembre une ordonnance de non-lieu, faute de "charges suffisantes".

? Sept personnes, proches de l'actuel président Paul Kagame qui dirigeait à l'époque le Front patriotique rwandais (FPR, tutsi), étaient mises en examen dans cette enquête, au cœur de relations diplomatiques houleuses entre Paris et Kigali.

Les parties civiles ont fait appel de cette décision. Mais en attendant l'issue de ce recours, l'avocat de plusieurs parties civiles, dont Agathe Habyarimana, veuve de l'ex-président, a envoyé un courrier au MTPI, structure créée pour gérer les fonctions résiduelles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) après sa fermeture en 2015.

Dans cette lettre, adressée près de

25 ans jour pour jour après cet attentat, M^e Philippe Meilhac demande que des pièces ayant alimenté un rapport secret de 2003 d'une équipe du TPIR, qui attribuait la responsabilité de l'attaque au clan Kagame, soient transmises aux autorités judiciaires françaises.

L'existence de ce rapport avait été révélé dans l'ouvrage d'une journaliste canadienne, Judi Rever, en mars 2018. Dans la foulée, les parties civiles avaient fourni aux magistrats instructeurs ce document, mais le juge Jean-Marc Herbaut avait refusé de relancer l'enquête, estimant que la piste Kagame avait été suffisamment documentée, sans être concluante.

Selon M^e Meilhac, "le rapport cite pas moins de huit sources ou témoignages (...), dont il est indispensable de connaître le détail".

"Cette communication est d'une importance capitale car aujourd'hui de nombreux témoins ont disparu ou ne veulent plus témoigner, par crainte de représailles", estime-t-il.

Le 6 avril 1994, l'avion de M. Habyarimana, un Hutu, avait été abattu en phase d'atterrissage à Kigali par au moins un missile. Cet attentat est considéré comme le déclencheur du génocide qui fit 800.000 morts selon

l'ONU, principalement dans la minorité tutsi.

En France, une information judiciaire avait été ouverte en 1998 après la plainte des familles de l'équipage, composé de Français. Le premier juge saisi, Jean-Louis Bruguière, avait privilégié l'hypothèse d'un attentat commis par des soldats de l'ex-rébellion tutsi

du FPR, ce qui avait mené à une rupture des relations diplomatiques entre Paris et Kigali pendant trois ans.

Mais cette thèse avait été fragilisée en 2012 par un rapport d'experts en balistique, qui désignait un camp aux mains de la garde présidentielle d'Harbyarimana, comme zone de tir probable.